## Exploitation et entretien du réseau d'assainissement de la commune de Chalezeule par la Direction de l'Assainissement de la Ville de Besançon -Signature d'une nouvelle convention

*M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :* La Direction de l'Assainissement de la Ville de Besançon exploite et entretient le réseau d'assainissement de la commune de Chalezeule. Les modalités techniques, financières et administratives sont établies par convention renouvelable chaque année par tacite reconduction. La dernière a été signée le 1<sup>er</sup> juin 1990.

Les prestations sont facturées sur la base d'un forfait révisé annuellement selon les indices SERCF et P.s.d.A (Produits services divers). Or, ces indices de la formule de révision ont été supprimés.

De plus, il convient d'adapter la convention pour une meilleure adéquation entre les prestations à réaliser et les moyens humains et matériels à mettre en oeuvre.

En accord avec la commune de Chalezeule, il a donc été décidé d'établir une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La commune de Chalezeule a accepté les termes de cette nouvelle convention par délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.